



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2016

Ordre du jour

1. Appel
2. Budget des investissements 2017 et approbation
 - 2.1 Financement de l'étude d'aménagement urbanistique du centre village
 - 2.2 Financement de l'étude de zones 30 km/h
 - 2.3 Financement de l'étude de faisabilité d'un nouveau bâtiment communal à l'atelier de couture
3. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire
4. Présentation de la planification financière 2018 à 2022
5. Présentation du budget de fonctionnement 2017
6. Rapport de la Commission financière
7. Vote final du budget 2017 de fonctionnement et d'investissement
8. Divers

M. Dick Perroud, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public, et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel

Présents : 27 conseillers généraux

Excusés : MM. Christian Nessensohn et Dominique Beaud

Absent : M. Roland Dumoulin

Sept Conseillers communaux sont présents.

Par ailleurs, il précise que le journaliste de la Liberté est également excusé.

Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2.1 Financement de l'étude d'aménagement urbanistique du centre village

M. le Président donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal.

M. Guillaume Savoy précise, en préambule, qu'il travaille sur ce projet en étroite collaboration avec MM. J.-A. Vulliens et P.-A. Perroud.

Il informe que la Commune avait organisé, en 2006/2007, un mandat d'étude parallèle pour l'aménagement et le renforcement du centre du village. Ceci avait abouti à un avant-projet du bureau Farra & Fazan. A ce jour, il n'y a qu'une petite partie qui a été réalisée (rampe d'accès parking de la Condémine-rte cantonale, parking de la Condémine).

Le souhait du Conseil communal est d'avoir un projet intégré et coordonné avec les travaux liés à ValTraLoc. L'objectif général est d'avoir une place du village polyvalente, conviviale et favorisant les échanges et les rencontres. Le but est également de relier de la meilleure manière possible les pôles « complexe scolaire » et parking de la Condémine. Il s'agit également de mettre en place une place accueillante et « verte » au centre du village.

Compte tenu de la nature et de l'importance du projet, la volonté du Conseil communal est d'avoir une approche participative. Aussi, c'est dans cette optique que les propriétaires riverains du projet ont été conviés à une rencontre.

Il commente le rapport technique en précisant ce qui est envisagé dans les différentes zones incluses dans le projet.

Aussi, il est demandé au CG de se déterminer sur les honoraires du bureau d'architectes. Ceux-ci se montent à CHF 250'600.--, ce qui correspond au 16,6 % du montant prévu pour le projet, à savoir CHF 1'500'000.--. Il ajoute que la Commission d'aménagement a un avis tout à fait favorable sur le projet. Une décision rapide est nécessaire si l'on souhaite coordonner le projet avec Valtraloc.

M. Robert Savoy demande si le bureau d'architectes a présenté plusieurs variantes.

M. Guillaume Savoy précise qu'il y avait d'autres variantes significativement plus onéreuses. La volonté du CC a été de réduire le projet aux zones précédemment expliquées.

M. Georges Emonet demande si la zone teintée en jaune (zone devant le bâtiment de l'administration) resterait au même niveau qu'actuellement.

M. Guillaume Savoy précise, qu'à ce jour, il n'y a pas de but défini avec les architectes.

M. Pierre-Alain Perroud précise qu'il y aurait vraisemblablement des sondages qui seraient effectués afin de connaître la nature du sol.

M. Georges Emonet estime que ce serait un non-sens d'ouvrir cette place en conservant cette différence de niveau.

M. Guillaume Savoy confirme qu'il n'y a actuellement rien d'arrêté, mais souligne qu'il pourrait être aussi intéressant de jouer sur les différences de niveaux.

M. Vincent Grognuz demande à quoi correspond la zone verte quadrillée sur le plan.

M. Guillaume Savoy précise qu'il s'agit d'une zone qui ne peut pas être impactée par le projet.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 250'600.— est approuvé par 26 voix. Il y a 1 voix contre.

2.2 Financement de l'étude de zones 30 km/h

M. le Président donne la parole à **M. Jacques-André Vulliens**, Conseiller communal.

M. Jacques-André Vulliens, Conseiller communal, informe que la Commune souhaite poursuivre, à la demande de nombreux citoyens, l'extension de ces zones 30 km/h, à savoir :

- Route de Vuarat
- Le Hameau de Vuarat
- La Croix-Montet

Il précise que, dans un premier temps, il s'agit de faire une demande préalable au Canton.

M. Norbert Gabriel demande s'il serait possible de séparer les études.

M. Jacques-André Vulliens indique que tout est possible. Cependant, il estime qu'il serait préférable et plus rationnel de soumettre

une demande préalable pour les trois zones.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 12'000.-- est approuvé par 22 voix. Il y a 1 voix contre et 4 abstentions.

2.3 Financement de l'étude de faisabilité d'un nouveau bâtiment communal à l'atelier de couture

M. le Président donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal.

M. Guillaume Savoy informe que le CC souhaite lancer une étude de faisabilité pour la réalisation d'un bâtiment communal avec diverses salles polyvalentes et des activités intergénérationnelles. Compte tenu de la vétusté et de l'état du bâtiment actuel (présence d'amiante, problème d'isolation,...), une transformation serait difficile.

Le CC, avec l'appui de la Commission Bâtiments & Infrastructures, souhaite inventorier les besoins de la commune et les attentes de la population (par ex. accueil jeunesse et/ou personnes âgées, salles polyvalentes, AES, sociétés locales, ...).

Cette étude comprend les divers honoraires des mandataires nécessaires à la réalisation de plans d'intention, de propositions d'aménagements, d'images de synthèse, diverses séances avec les autorités (commission des bâtiments) et le calcul du coût approximatif de l'investissement (honoraires architecte, ingénieur civil, acousticien). Cette étude permettra de préparer les dossiers jusqu'aux marchés publics.

M. Reiner Sutter demande si la population sera consultée sur ce projet.

M. Guillaume Savoy indique qu'il n'est pas prévu, à ce jour, une consultation globale de la population. La Commission Bâtiments & Infrastructures est évidemment à l'écoute de toute suggestion. Cas échéant, les architectes participeront aux séances de la commission afin d'être totalement en phase avec les besoins et les demandes.

M. Reynald Emonet demande si l'architecte est déjà choisi.

M. Guillaume Savoy informe que non. Il précise que des demandes seront adressées à différents architectes de la région.

M. Sébastien Beaud demande si un bureau d'architectes est réellement indispensable et si le bureau technique communal, en collaboration avec la Commission Bâtiments, ne pourrait pas accomplir cette tâche.

M. Guillaume Savoy indique que c'est sur le conseil de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) que l'option d'initier une collaboration avec un architecte a été choisie.

M. Michel Savoy confirme que l'objectif est effectivement, dans un premier temps, de recenser les besoins, puis de se faire accompagner avec toute la rigueur nécessaire pour aboutir à un avant-projet cohérent qui sera soumis aux marchés publics. Il est donc essentiel qu'un architecte conseille et oriente efficacement la Commune et la Commission, tout en définissant les grandes lignes du projet.

Mme Béatrice Perroud souhaite connaître la surface de la parcelle.

M. Guillaume Savoy informe que la parcelle fait 1500m².

M. Robert Savoy souligne l'importance d'intégrer la problématique du stationnement dans l'étude du projet.

M. Guillaume Savoy confirme que cet élément important est déjà intégré aux réflexions.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 52'000.-- est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents

3. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire

M. Michel Savoy, relève que le budget 2017 a été établi avec toute la rigueur voulue. Le CC présente un budget bénéficiaire, puisque le budget de fonctionnement présente un excédent de revenus de CHF 63'660.70, soit 0.34 % du total des charges de fonctionnement. Contrairement aux dernières années, l'amortissement supplémentaire budgété à hauteur de CHF 100'000.-- n'a pas été maintenu. Toutefois, il est essentiel d'être constamment rigoureux dans la gestion de la dette communale.

De plus, en vue de la planification financière, certes ambitieuse, les investissements pressentis ne vont pas diminuer ces prochaines années.

Le budget de fonctionnement 2017 est réaliste. Il se limite au strict nécessaire et aux contraintes structurelles dictées par l'époque et les partenaires institutionnels. La comparaison des budgets de fonctionnement 2016 et 2017 laisse entrevoir une augmentation des charges de CHF 1'239'513.- (+ 7.14%).

Le budget des investissements 2017 présente un excédent de dépenses de CHF 10'037'945.-- (budget 2016 : CHF 13'600'954.--). Les dépenses d'investissements se montent à CHF. 10'055'445.--.

Le budget 2017 et la planification financière suivent finalement les objectifs fixés par le Conseil communal, et encouragés par le Conseil général, en matière d'infrastructures scolaires, routières et sportives, et ceci de manière cohérente et coordonnée.

4. Présentation de la planification financière 2018 à 2022

M. Michel Savoy présente l'évolution du compte de fonctionnement de 2016 à 2022. A l'horizon 2018, l'augmentation des charges serait plus importante que celle des revenus. Dès lors, il faudrait entièrement recourir à l'emprunt pour financer les investissements car la marge d'autofinancement serait négative.

L'endettement total et l'endettement net devraient être relativement stables dès 2017, ceci grâce à une politique d'investissements planifiés sur la durée. Les investissements nets dépendent principalement de la capacité d'investissements de la commune autorisée par le canton. Il faudra ainsi d'abord terminer les investissements courants afin d'en prévoir de nouveaux.

Le Conseil communal présente le premier budget de sa nouvelle législature. L'année 2017 sera donc une année de transition entre les deux périodes administratives. Au regard de la planification financière et du programme de législature des projets devront se concrétiser durant cette nouvelle période.

Il précise aussi que commencer une nouvelle période législative n'est pas toujours aisé. En effet, débiter une législature en avril avec de nouveaux élus et des dicastères réorganisés, demande une légitime période de découvertes et d'adaptation. L'élaboration d'un budget au mois de septembre illustre ostensiblement que le planning est très serré. C'est notamment pour cela que d'autres demandes de crédits seront soumises au CG au printemps 2017 (téléphonie IP, liaisons fibre optique, réaménagement locaux/mobilier administration,...). Toutefois, le changement apporte également une énergie très positive et de nouvelles compétences bienvenues.

Il relève que les incertitudes sur l'aménagement du territoire (LAT) freinent et gênent la vision à long terme de notre commune. De plus, dès le printemps prochain, le Conseil communal va, avec les communes voisines, se revoir afin de décider de la suite à donner à l'étude de fusion. En cas de poursuite du processus, les conséquences financières et structurelles de la commune devront être prises en compte. L'impact financier en lien avec la modification de la Loi sur les finances communales (MCH2 et RIE III) n'est à ce jour pas encore quantifiable.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal réitère son message de prudence, mais tient à souligner également la bonne santé financière de la Commune d'Attalens.

Chaque Conseiller communal passe en revue, commente et met en lumière les éléments principaux inhérents à la planification des investissements 2018-2022 de leur dicastère.

5. Présentation du budget de fonctionnement 2017

M. le Syndic procède à la lecture du budget de fonctionnement 2017 par tête de chapitre.

M. Cyril Grandjean demande si l'objectif concernant le budget salaires du personnel de la crèche (sensiblement inférieur aux comptes 2015) est réaliste en regard des contrats actuels.

M. André Blunski indique que l'objectif du Conseil communal est ambitieux puisque des mesures rapides devraient être prises pour atteindre le but fixé. Il indique que le budget a été élaboré sur la base des normes cantonales pour l'encadrement des enfants. Il précise qu'il y a des contrats en cours et que l'on ne peut pas prendre de mesures immédiates.

M. Cyril Grandjean demande si le résultat pourra être atteint sans procéder à des licenciements.

M. André Blunski indique qu'actuellement, compte tenu de la capacité d'accueil, il y a un sureffectif dans le personnel. Dès lors, la solution est d'examiner la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil, ce qui n'impacterait pas les EPT. Si cette piste n'est pas exploitable, il s'agira effectivement d'étudier d'autres mesures concernant le personnel en place.

M. Cyril Grandjean demande s'il y a une part « variable » (contrats résiliables) dans les contrats du personnel de la crèche.

M. André Blunski indique que le personnel de la crèche est au bénéfice de contrats à durée indéterminée.

M. Georges Emonet s'interroge sur le montant prévu au poste 948.312.00 pour l'énergie consommée pour l'atelier de couture.

MM. Guillaume Savoy et Cédric Emonet (technicien communal) indiquent que vu l'enveloppe du bâtiment (pas d'isolation thermique, simple vitrage), avec une présence régulière d'écoliers, il est nécessaire de chauffer constamment les locaux. Aussi, l'estimation de la consommation d'électricité a été revue à la hausse.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

6. Rapport de la Commission financière

M. Didier Sauter, Président de la CF, donne lecture du rapport.

Budget de fonctionnement

La Commission financière note les éléments suivants :

Le budget de fonctionnement pour 2017 présente un total de charges de CHF 18'600'338.--, soit une augmentation de CHF 1'239'513.-- ou 7.1%. Le revenu s'élève à CHF 18'663'999.--, soit une augmentation de CHF 1'477'298.-- ou 8.6%.

L'augmentation des charges est principalement due à la réaffectation en réserves libres de 3 réserves liées (terrains non bâtis, zone multisports et curage de la Biorda).

L'augmentation du revenu s'explique par l'augmentation estimée du produit des différents impôts et de la réaffectation des réserves susmentionnées.

Sans ces réaffectations, les augmentations seraient de CHF 545'794.-- ou 3.1% pour les charges et de CHF 783'579.-- ou 4.6% pour les recettes

La Commission financière constate que :

01.300.00

Le calcul des traitements des Conseillers communaux a été modifié : Le principe des vacances a été supprimé au bénéfice de forfaits fixes incluant les vacances. Cela représente une augmentation de 6% par rapport aux traitements 2015 transmis par le Conseil Communal.

La Commission financière recommande de clairement séparer les traitements des Conseillers communaux et du Conseil Général dans la présentation du budget.

54

Le Conseil Communal a fixé des objectifs dans le budget pour améliorer la situation financière de la Crèche « Les Petits Lions ». Cette situation reste toutefois préoccupante.

La Commission financière a pris note des solutions examinées par le Conseil communal et l'encourage vivement de continuer sur cette voie.

720.434.00

La taxe de base couvre 50.81% des charges de la déchetterie. La limite de couverture de 50% s'approche.

La Commission financière recommande de revoir la situation après la présentation des comptes 2016.

90.329.00

Le Conseil communal a décidé de maintenir le taux d'escompte pour le paiement avancé des impôts malgré la tendance générale à le réduire ou même à le supprimer.

La Commission financière recommande de surveiller l'évolution de ce taux et de l'adapter à la situation du marché si nécessaire.

Tel que présenté, le budget de fonctionnement 2017 présente un léger bénéfice de CHF 63'661.-- contre un excédent de charges de CHF 74'125.-- au budget de fonctionnement 2016 hors amortissement supplémentaire de CHF 100'000.--.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2017 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 10'037'945.--, soit un excédent de charges nettement inférieur à celui du budget 2016 qui s'élevait à CHF 13'600'954.--.

Ce budget comprend 13 nouveaux investissements présentés sous formes de rapports financiers pour un montant brut total de CHF 1'742'235.--. Le crédit de CHF 80'000.-- accordé pour l'aménagement du parking route de Corcelles est abandonné.

Le montant réellement investi est de CHF 1'735'235.-- après déduction de la participation complémentaire de la Paroisse pour

l'illumination de l'église (CHF 7'000.--).

Les investissements les plus importants sont ceux pour

- le terrain de foot synthétique de CHF 700'000.--
- les travaux de raccordement de CHF 253'965.--
- les honoraires pour l'étude de l'aménagement urbanistique du centre du village de CHF 250'600.--
- les travaux pour les routes communales de CHF 150'910.--

La Commission financière donne son préavis favorable et propose aux membres du Conseil général d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2017 dans leur intégralité.

7. Vote final du budget 2017 de fonctionnement et d'investissement

Au vote, le budget 2017 de fonctionnement et d'investissement est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

8. Divers

M. Philippe Alibert informe que la route forestière de Montessingeoz a été refaite. Ces travaux ont été réalisés par le Canton. Comme il s'agit d'une voie historique, le Service des biens culturels (SBC) installera un panneau informatif et organisera, avec la collaboration de la Commission de l'énergie et du développement durable, un petit événement inaugural.

M. Pierre-Alain Perroud informe que l'étape 2 de Valtraloc est en cours de finalisation, alors que l'étape 3 a démarré. Le Groupe E et l'AVGG ont profité de ces travaux pour respectivement, raccorder un bâtiment privé au CAD et changer une conduite principale. De plus, la Commune a aussi saisi cette opportunité afin de raccorder le bâtiment de l'ancienne poste au chauffage à distance.

Mme Caroline Grandjean formule une intervention concernant la bibliothèque du CO.

Cette année, les travaux d'agrandissement du CO de la Veveyse ont débuté. Un des nouveaux bâtiments abritera notamment la bibliothèque publique. Avant de laisser la bibliothèque prendre possession de ses nouveaux murs, la commission de bâtisse du CO, entend, sans proposer d'alternative et afin d'aménager des classes provisoires, expulser la bibliothèque du périmètre actuel et la déplacer à la salle de la Maison des Œuvres, sous le cinéma Sirius, pour une durée de 2 ans.

L'équipe des bibliothécaires, après visite, a réagi et relevé les inconvénients et/ou problèmes suivants :

- éloignement du site du CO et de ses 700 élèves;
- éloignement de la piscine : les élèves des classes primaires du cercle scolaire d'Attalens combinent leurs visites à la piscine avec un passage à la bibliothèque. Cela représente 51 visites de 3 heures par semaine durant lesquelles nos élèves bénéficient actuellement d'une ouverture sur mesure ;
- le local proposé est inadapté et peu accueillant (vétuste, sombre, humide et plus petit que l'actuel) ;
- il est difficile d'accès (pour les personnes à mobilité réduite, les familles avec poussettes et petits enfants) ;
- Il existe un risque important de dégradation des 22'000 livres dû à l'humidité.

L'équipe des bibliothécaires a demandé à rester sur le site du CO dans un local approprié, ce à quoi la commission de bâtisse a répondu qu'il n'y aurait pas de place pour mettre des containers supplémentaires et qu'il faudrait remettre les plans à l'enquête.

Il semblerait que la demande des bibliothécaires, contrairement à ce qui a été prétendu à l'assemblée des délégués du CO, n'a pas été sérieusement étudiée. Aucune estimation n'a été effectuée à ce jour, pour chiffrer la location de containers supplémentaires pour les classes, pour le déménagement additionnel, pour la remise en état de la salle de la maison des œuvres et pour évaluer le problème d'humidité qui pourrait détruire le fonds de livres d'une valeur de plus d'un demi-million de francs.

Une solution serait de déplacer, une fois les nouveaux locaux terminés, la bibliothèque directement dans ses espaces et éviter ainsi les risques et désagréments précités.

Mme Grandjean estime qu'il ne faut pas prendre le risque d'éloigner les élèves du CO de la lecture et de remiser les plus de mille adultes lecteurs du district, dont de nombreux de notre commune, dans un sombre local humide. Ce n'est pas à la commune d'Attalens de prendre en charge la réfection d'une salle vétuste de la commune de Châtel-St-Denis.

Elle demande deux choses aux Conseillers communaux, à savoir :

- La première est de clarifier si les élèves des classes primaires de Granges/Attalens pourront continuer à combiner piscine et passage à la bibliothèque ;
- La deuxième est de s'assurer que la bibliothèque, dont, outre nos écoliers, 207 ménages/famille d'Attalens et 42 de Tatroz sont lecteurs, continuera à bénéficier de locaux dignes de ce nom entre 2018 et 2020.

En conclusion, elle souligne que la bibliothèque publique de la Veveyse est une institution dans ce district. Elle a plus de 1500 lecteurs, a enregistré 70'821 prêts en 2015, offre 25 heures d'ouvertures hebdomadaires et ce pour un coût modeste pour les communes du district, de moins de CHF 5.- par habitant. Elle mérite qu'on la traite avec respect.

M. Laurent Menoud informe que la Commission dons a décidé de soutenir également les artistes locaux. Ainsi, elle a récemment décidé d'acquérir une œuvre de M. Michel Tenthorey.

M. Michel Savoy remercie les membres du Conseil général pour l'acceptation des budgets d'investissement et de fonctionnement, les membres de la Commission financière pour les échanges constructifs, les membres du bureau, ainsi que le personnel communal. Il félicite MM. Robert Savoy et Jean-François Tornare pour leur élection et adresse à toutes et à tous les meilleurs vœux du CC pour la nouvelle année.

M. Dick Perroud félicite le « nouveau » grand-papa Georges Emonet et remercie le CC, les collègues du bureau et les membres du CG. Il souhaite à tout le monde de belles fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il lève la séance à 21h10.

Le Secrétaire :

Florent Besse



Le Président

Dick Perroud